




Qui sommes-nous?


Dexia en images



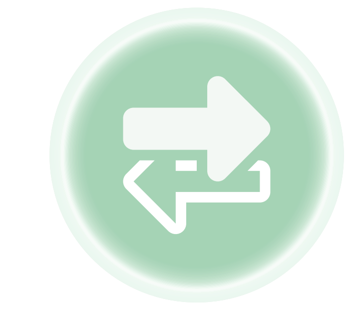
Portefeuille


Trajectoire


Solvabilité



Liquidité


Swaps



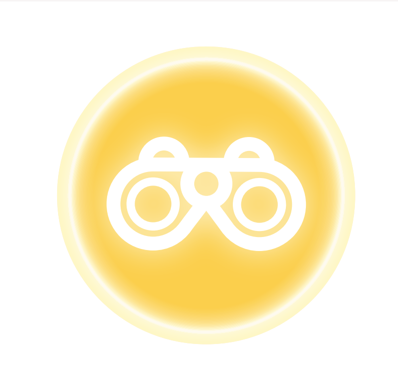
Réalisations


Projet d’entreprise


Ressources humaines


Risque systémique


Défaisance


Transparence


Coût


Crédits sensibles

Risque de crédit

Avant la crise financière de 2008, Dexia était leader mondial du financement au secteur public et son bilan présentait une exposition importante au secteur public local, aux obligations souveraines et aux financements de projets (infrastructures, équipements collectifs et énergies renouvelables). Grâce à l'intervention coordonnée des États belge, français et luxembourgeois en 2011, un plan de résolution ordonnée a été mis en œuvre et, ainsi, une crise systémique a pu être évitée. Aujourd'hui la mission du groupe est clairement définie et le bilan est géré en extinction suivant un plan d'affaires qui est régulièrement mis à jour afin de tenir compte, entre autres, de l'évolution des conditions de marché. La gouvernance et l'organisation de la banque ont été revues pour s'adapter à la taille et à la mission spécifique du groupe. La résolution prendra encore plusieurs décennies avant de toucher à sa fin.

Qui sommes-nous ?

Profil

Dexia est une institution bancaire détenue à 95 % par les États français et belge en situation de résolution ordonnée.

Comme la plupart des grandes banques belges et françaises, Dexia SA, société mère et holding financier du groupe, et Dexia Crédit Local, sa principale filiale bancaire et émetteur du groupe, sont supervisés depuis le 4 novembre 2014 par la Banque Centrale Européenne (BCE).

La mission de Dexia est de gérer en extinction son bilan (241 milliards d'euros au 30 juin 2015) en veillant à préserver les intérêts financiers de ses actionnaires et garants.

La mission de Dexia est de gérer en extinction son bilan (241 milliards d'euros au 30 juin 2015) en veillant à préserver les intérêts financiers de ses actionnaires et garants.

À la suite d'une grave crise de liquidité, Dexia SA a dû lancer un processus de restructuration fin 2008. Ce plan de restructuration, mis en œuvre grâce à des aides d'État, visait à recentrer le groupe sur ses activités cœur, afin de réduire son profil de risque et améliorer la structure de son bilan.

Malgré les progrès significatifs accomplis dans la réduction des déséquilibres financiers, la crise de la dette souveraine européenne de 2011 a lourdement frappé Dexia. Afin d'éviter le risque systémique d'une liquidation désordonnée du groupe, un « plan de résolution ordonnée » a été acté en octobre 2011 avec les États.

Le plan de résolution ordonnée

Périmètre: Dexia SA	31/12/2008		31/12/2011		30/06/2015
Bilan (milliards d'euros)	651	Restructuration du groupe	413	Résolution du groupe	241
Ratio Tier 1	10,6%		7,6%		15,0% (1)
Collaborateurs	36 700		22 460		1 216

(1) Ratio Common equity Tier 1

Le plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne fin 2012 prévoit la cession des entités commerciales viables et la gestion en extinction des actifs restants.

Afin de permettre la résolution ordonnée, Dexia a bénéficié d'aides d'État via une augmentation de capital de Dexia SA de 5,5 milliards d'euros et une garantie de liquidité de 85 milliards d'euros financée par les États belge, français et luxembourgeois. Depuis fin 2012 le groupe est détenu à 50,02 % par l'État belge et à 44,4 % par l'État français.

Afin de permettre la résolution ordonnée, Dexia a bénéficié d'aides d'État via une augmentation de capital de Dexia SA de 5,5 milliards d'euros et une garantie de liquidité de 85 milliards d'euros accordée par les États belge, français et luxembourgeois. Depuis fin 2012 le groupe est détenu à 50,02 % par l'État belge et à 44,4 % par l'État français.

Principales étapes de la résolution ordonnée :

Automne 2011 :

- Vente de Dexia Bank Belgique (désormais Belfius Banque et Assurances) à l'État belge

2012 :

- Approbation du plan de résolution ordonnée par la Commission européenne (28/12/2012)
- Souscription par les États belge et français à l'augmentation de capital de Dexia SA (31/12/2012)
- Vente de RBC Dexia Investor Services, DenizBank, Banque Internationale à Luxembourg

2013 :

- Garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois (24/01/2013)
- Vente de la Société de Financement Local (entité mère de la Caisse Française de Financement Local, anciennement Dexia Municipal Agency) dans le cadre de la création d'un nouveau schéma de financement du secteur public local en France
- Vente de Dexia Kommunalkredit Bank Polska, Dexia Bail, Public LLD, Sofaxis, Domiserve, Associated Dexia Technology Services

2014 :

- Vente de Dexia Asset Management et de la participation de 40 % dans Popular Banca Privada
- Lancement du « projet d'entreprise » destiné à adapter le modèle opérationnel à la nouvelle mission de l'entreprise et la taille évolutive de son bilan

Gouvernance et organisation

Dexia a simplifié et unifié la gouvernance de Dexia SA et Dexia Crédit Local en ligne avec la nouvelle mission du groupe et son nouveau périmètre. Le nouveau conseil d'administration est composé de quatre administrateurs représentant les États belge et français, aux côtés de trois administrateurs indépendants et deux administrateurs exécutifs.

Le nouveau conseil d'administration est composé de quatre administrateurs représentant l'État belge et français, à côté de trois administrateurs indépendants et deux administrateurs exécutifs.

Dexia s'est organisé autour de deux métiers, en accord avec sa mission :

- un « métier Actifs » en charge de la gestion des portefeuilles d'actifs, et qui protège leur valeur et, le cas échéant, l'augmente, ainsi que du suivi de la relation avec les clients ;
- un « métier Financement et Marchés » dont l'objectif est d'assurer et d'optimiser le refinancement du groupe, d'assurer le suivi du portefeuille de dérivés et de réaliser l'exécution des transactions, en lien avec les contreparties du marché.

Les filières comprennent les départements Risque, Finance, Secrétariat général, Juridique et Conformité, Opérations et Systèmes d'information, Communication et Marque, Ressources humaines et Transformation.

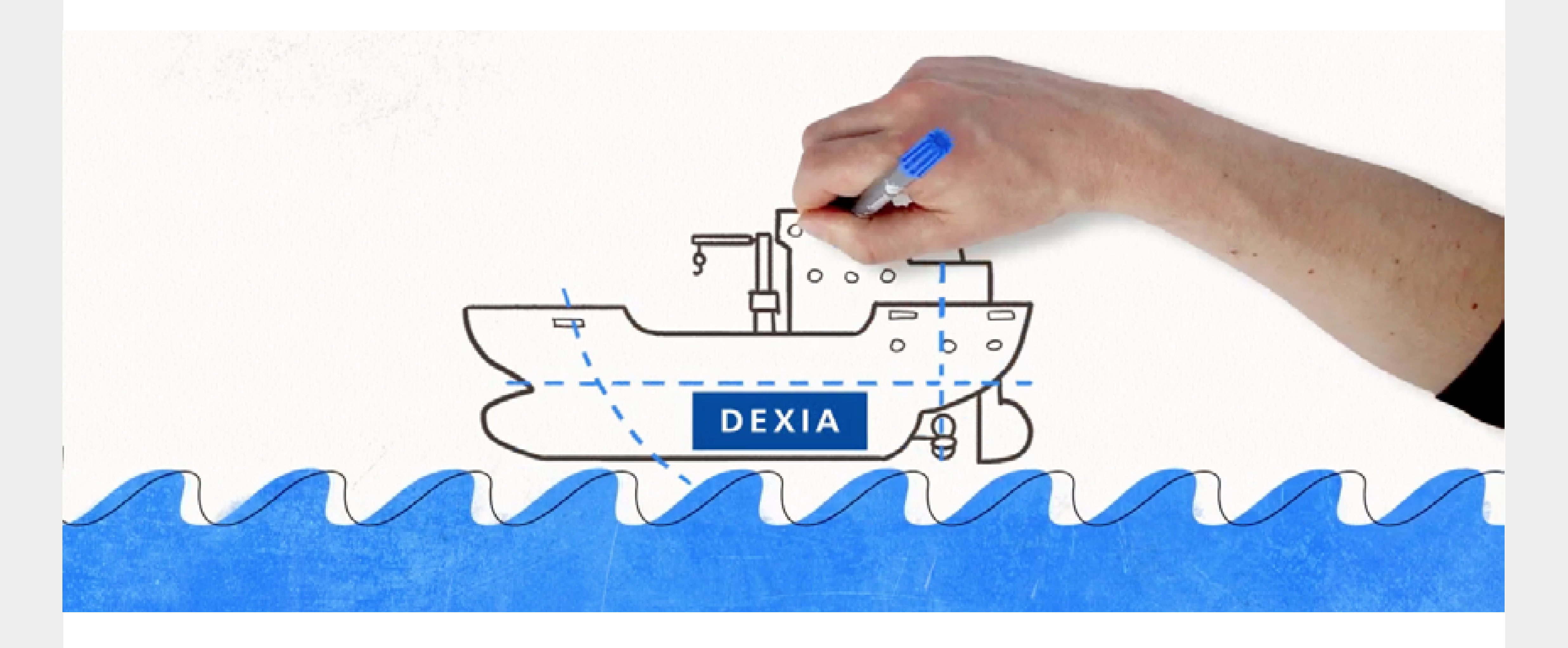
DEXIA

? ↥

Rares sont les jours sans que Dexia ne soit cité dans les media. Or, le dossier est complexe… C'est ce qui nous a incités à réaliser ce film d'animation destiné à un large public. Il retrace de façon concise l'histoire de Dexia. On comprend mieux la lourde tâche à laquelle s'attellent chaque jour les collaborateurs de la banque : mener le navire Dexia à bon port et l'y garder jusqu'au moment où le dernier euro sera remboursé par le dernier débiteur.



Dexia en images



Cliquer ici pour voir le film (wmv)   Cliquer ici pour voir le film (mp4)



La qualité du portefeuille de crédits d'une banque et sa marge déterminent dans une large mesure sa rentabilité. Les crédits octroyés par Dexia dans le passé sont généralement d'une bonne qualité, mais ils ont une marge trop faible au regard des marchés actuels, ce qui ne laisse aucun autre choix que de les gérer soigneusement jusqu'à leur échéance.

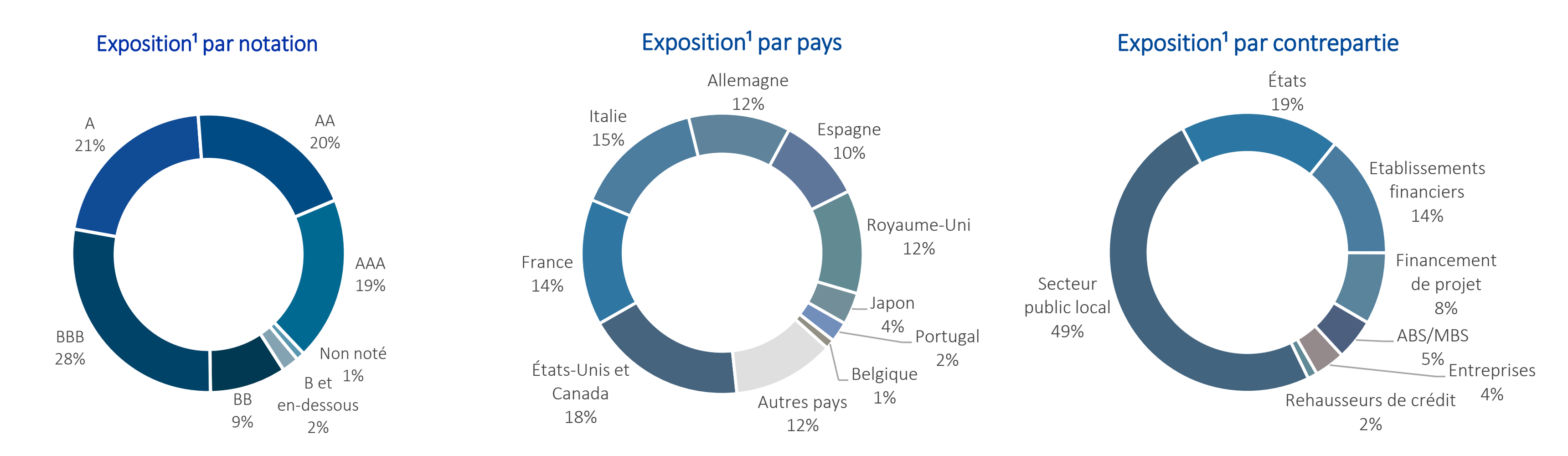
Un portefeuille résiduel figé, mais de bonne qualité

Un portefeuille de bonne qualité…

L'encours de Dexia s'élève à 172 milliards d'euros (MCRE au 30 juin 2015), représentant plus de 30 000 expositions et 8 000 débiteurs. Le portefeuille reflète le positionnement précédent d'ancien leader du financement au secteur public, montrant une exposition significative au secteur public local, aux souverains et aux financements de projets (infrastructures, équipements collectifs et énergies renouvelables).

L'encours de Dexia s'élève à 172 milliards d'euros (MCRE au 30 juin 2015), représentant plus de 30 000 expositions et 8 000 débiteurs.

Par nature, ces financements sont longs : 60 % du portefeuille affiche une maturité de plus de 10 ans. Le portefeuille se caractérise par un profil de bonne qualité avec 88 % des expositions notées 'investment grade'. Les actifs qualifiés de 'non-investment grade' sont situés principalement dans la tranche BB. Le portefeuille est rigoureusement suivi par des équipes expérimentées.



[1] Exposition maximale au risque de crédit (MCRE) au 30 juin 2015 calculée selon la norme IFRS7 et représentant la valeur comptable nette de l'encours, à l'exception des instruments de couverture comptabilisés en valeur de marché, et des expositions hors bilan calculées comme le montant maximum des engagements de Dexia envers ses contreparties

… mais qui dégage des marges faibles

La marge des actifs du portefeuille est figée et globalement basse. Cela reflète d'une part le risque assez faible attaché aux actifs détenus et, d'autre part, le fait qu'une partie importante du portefeuille a été constituée entre 2005 et 2008, alors que le rendement des actifs financiers et la prime liée au risque de crédit étaient au plus bas. Dexia se finançait alors à très court terme pour dégager un « portage » positif. Le rallongement de la maturité des financements pèse sur ce coût de portage et revenir à l'équilibre financier constitue un réel challenge pour le groupe.

La profitabilité du groupe sera essentiellement conditionnée par l'évolution de son coût de financement, le coût du risque ainsi que certains paramètres exogènes influençant notamment les éléments de volatilité comptable du résultat du groupe.

La profitabilité du groupe sera essentiellement conditionnée par l'évolution de son coût de financement, le coût du risque ainsi que certains paramètres exogènes influençant notamment les éléments de volatilité comptable du résultat du groupe.

… et qui ne peut être cédé sans perte

Comme les actifs portent des marges de crédits relativement basses, dans les conditions actuelles de marchés, qui exigent des marges plus importantes, leur vente cristalliserait des pertes conséquentes. De plus, chaque actif faisant l'objet d'une couverture du risque de taux d'intérêt, leur cession entraînerait aussi un coût de dénouement de la couverture qui se révélerait très onéreux.

Une gestion ferme et méticuleuse qui s'accompagne d'une surveillance attentive et d'une optimisation des risques est d'autant plus nécessaire au regard des faibles marges. Interdit de production de nouveaux crédits, le groupe ne peut pas dégager des recettes additionnelles avec des marges normales qui pourraient venir compenser une hausse du coût de financement ou tout autre choc venant par exemple grever le coût du risque.

Interdit de production de nouveaux crédits, le groupe ne peut pas dégager des recettes additionnelles avec des marges normales qui pourraient venir compenser une hausse du coût de financement ou tout autre choc venant par exemple grever le coût du risque.

DEXIA



Le nouveau cadre réglementaire international a mis en place une gestion plus efficace de la résolution de banques défaillantes. L'organisation des grandes banques est souvent complexe, avec des activités économiques et opérationnelles implantées dans plusieurs pays et dans différentes structures juridiques, ce qui rend la mise en place d'une résolution ordonnée particulièrement difficile. Les grandes banques doivent désormais soumettre au préalable un plan de résolution. Pour Dexia, un tel plan a été établi en 2011 après que la crise souveraine ait provoqué dans son chef une grave crise de liquidité. La Commission européenne a approuvé fin 2012 ce plan de résolution « ordonnée », le mode d'emploi pour démanteler le groupe.

La résolution « ordonnée »

Pourquoi Dexia est-il en résolution ?

Jusqu'en 2008, Dexia était une banque internationale, leader sur le marché du financement des collectivités locales et du secteur public. Afin de financer ses clients, Dexia s'endettait lui-même sur les marchés financiers, principalement auprès d'autres banques sur le marché interbancaire. Pour limiter son coût de refinancement, Dexia se finançait à court terme, alors que les prêts accordés par la banque étaient généralement très longs.

Lors de la crise financière de 2008, le marché interbancaire s'est fermé. Dans l'impossibilité de se refinancer, Dexia a alors dû faire appel aux États belge, français et luxembourgeois afin d'éviter la faillite. Grâce à une augmentation de capital et une garantie de financement octroyées par ceux-ci, Dexia a pu lever les financements nécessaires à la poursuite de ses activités.

Lors de la crise financière de 2008, le marché interbancaire s'est fermé. Dans l'impossibilité de se refinancer, Dexia a alors dû faire appel aux États belge, français et luxembourgeois afin d'éviter la faillite.

La banque a alors mis en œuvre un plan de restructuration, qui prévoyait le recentrage de l'activité du groupe sur ses métiers historiques, principalement le financement des collectivités locales en France et la banque de détail en Belgique, au Luxembourg et en Turquie, considérée comme le moteur de croissance du groupe. Elle devait aussi réduire, lentement mais sûrement, le déséquilibre entre les prêts à très long terme et les financements à court terme.

Néanmoins, lors de la crise des dettes souveraines européennes de l'automne 2011, et malgré les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de restructuration, Dexia a de nouveau fait face à une crise de liquidité, nécessitant de faire appel à nouveau au soutien des trois États. Les États ont dès lors dû soumettre un plan dit de « résolution ordonnée » du groupe Dexia à l'approbation de la Commission européenne (CE).

Périmètre: Dexia SA	31/12/2008		31/12/2011		30/06/2015
Bilan (milliards d'euros)	651	Restructuration du groupe	413	Résolution du groupe	241
Ratio Tier 1	10,6%		7,6%		15,0% (1)
Collaborateurs	36 700		22 460		1 216

(1) Ratio Common equity Tier 1

[1] Total Capital ratio (Bâle 3)

Pourquoi ce plan devait-il être approuvé par la Commission européenne ?

Sauf exception liée au caractère stratégique de certains domaines d'activité, une entreprise au sein de l'Union européenne ne peut bénéficier spécifiquement du soutien d'un État. Toute aide d'État doit donc être soumise à la Commission européenne pour validation. La Commission européenne demande des contreparties aux entreprises qui bénéficient d'une aide d'État, afin de rétablir une concurrence libre et non faussée.

La Commission européenne demande des contreparties aux entreprises qui bénéficient d'une aide d'État, afin de rétablir une concurrence libre et non faussée.

Dans le cas de Dexia, le soutien apporté en 2008 par les États belge, français et luxembourgeois a été considéré comme une aide d'État. Le plan de restructuration du groupe de 2008 a ainsi été supervisé par la Commission européenne. Les garanties de financement apportées par les États en 2011 ont également été considérées comme aides d'État. Le plan de résolution ordonnée du groupe a été élaboré en coordination avec la Commission européenne, qui l'a formellement validé le 28 décembre 2012. La validation de ce plan par la Commission européenne a permis une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros souscrite par les États belge et français, et l'octroi d'une garantie de liquidité définitive de 85 milliards d'euros. Dans ce nouveau cadre Dexia met en œuvre le plan de résolution ordonnée dont l'application est supervisée par la Commission européenne.

Pourquoi une résolution ?

À la fin 2011, le groupe Dexia présentait un total de bilan de 413 milliards d'euros, un montant supérieur au produit intérieur brut de la Belgique. En outre, il détenait sur son bilan un portefeuille important de titres souverains et de prêts aux collectivités locales européennes ainsi que des engagements hors bilan très significatifs. Une liquidation du groupe aurait non seulement entraîné un coût très significatif pour les contribuables belges et français, mais elle aurait aussi fait peser un risque dit « systémique » sur le système bancaire européen et sur les économies belge et française.

À la fin 2011, le groupe Dexia présentait un total de bilan de 413 milliards d'euros, un montant supérieur au produit intérieur brut de la Belgique.

Une liquidation immédiate a donc été écartée au profit d'une résolution ordonnée c'est-à-dire une extinction lente accompagnée d'une gestion avérée des actifs résiduels au bilan de la banque. En contrepartie, la Commission européenne a demandé aux États l'arrêt des activités commerciales du groupe et la cession des principales franchises commerciales viables, afin de respecter les règles de libre concurrence au sein de l'Union européenne.

Dimensionner le montant d'aide d'État ?

Afin de pouvoir porter ses actifs sur tout l'horizon de la résolution, une garantie de financement de 85 milliards d'euros a été accordée au groupe par les États belge, français et luxembourgeois pendant 10 ans. Les États belge et français ont par ailleurs procédé à une augmentation de capital du groupe d'un montant de 5,5 milliards d'euros.

Le niveau de la garantie et de l'augmentation de capital a été calibré pour permettre au groupe de respecter ses obligations réglementaires et juridiques sur la durée de sa résolution.

Le niveau de la garantie et de l'augmentation de capital a été calibré pour permettre au groupe de respecter ses obligations réglementaires et juridiques sur la durée de sa résolution. Pour ce faire, un certain nombre d'hypothèses, portant principalement sur l'environnement économique et financier ont été formulées. Elles portent principalement sur le niveau des taux d'intérêt, l'environnement de risque, les notations des dettes souveraines et les marges de crédit associées, l'évolution du cadre réglementaire et la capacité du groupe à lever des financements.

Comment se présente la trajectoire de la résolution ordonnée ?

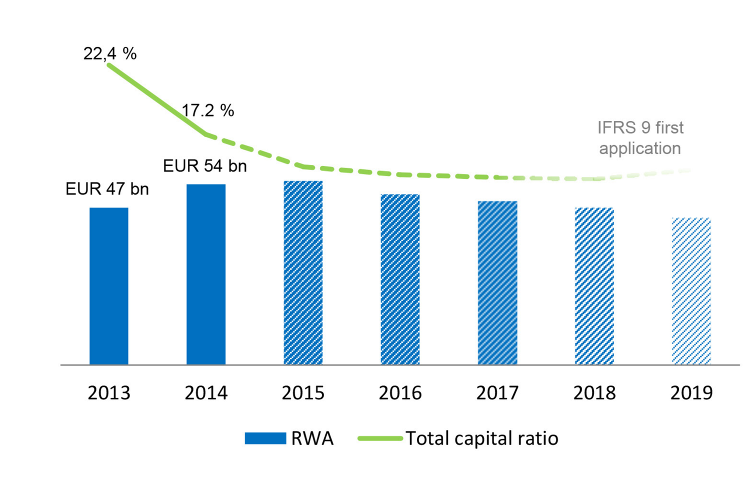
Le plan prévoit une résolution sur une période très longue qui correspond à la durée des actifs en portefeuille. À l'exception des cessions des entités commerciales viables déjà réalisées, le plan n'inclut pas de cession forcée d'actifs ou de vente d'actifs à risque, ceci afin de limiter les pertes encourues par le groupe.

Sous les conditions et hypothèses retenues en décembre 2014, le plan prévoit un total de bilan de l'ordre de 188 milliards d'euros à l'horizon 2019.

Sous les conditions et hypothèses retenues en décembre 2014, le plan prévoit un total de bilan de l'ordre de 188 milliards d'euros à l'horizon 2019.

La trajectoire du ratio de capital du groupe selon ces mêmes projections dépend fortement des hypothèses liées au cadre réglementaire et comptable telles que l'application d'IFRS 9 ou de traitements prudentiels.

Trajectoire attendue du ratio de capital 2013-2019[1]



Quels sont les principaux risques qui pèsent sur le plan de résolution ordonnée ?

Toute déviation des paramètres du plan par rapport aux hypothèses retenues peut avoir un impact sur la trajectoire du groupe.

Toute déviation des paramètres du plan par rapport aux hypothèses retenues peut avoir un impact sur la trajectoire du groupe.

Le groupe demeure par exemple particulièrement sensible à l'évolution des taux d'intérêt et des marges de crédit. Une détérioration de l'environnement de crédit est susceptible d'entraîner une augmentation du coût du risque du groupe pesant sur son résultat et donc in fine sur sa solvabilité (voir la fiche « Solvabilité »).

Les éventuelles modifications des normes comptables sont susceptibles d'influencer les résultats et d'en augmenter la volatilité. Le changement des modalités de calcul des différents ratios règlementaires constitue également un élément fort d'incertitude potentiellement impactant la trajectoire prévue dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Un retrait plus rapide des garanties des États est-il possible ?

Compte tenu de la durée très longue des actifs du groupe, il existe peu d'acheteurs sur le marché capables de les financer et donc désireux de les acheter, sauf à un prix décoté. Afin de préserver le capital du groupe il est préférable de ne pas céder les actifs de façon accélérée mais plutôt de les conserver jusqu'à leur échéance. Dans le contexte de marché actuel, l'émission de dette garantie reste pour le groupe une des plus importantes sources de financement. Il est donc difficile d'envisager au moment présent un retrait rapide et total des États.

Dans le contexte de marché actuel, l'émission de dette garantie reste pour le groupe une des plus importantes sources de financement. Il est donc difficile d'envisager au moment présent un retrait rapide et total des États.

En revanche, selon la mise à jour du plan d'affaires à décembre 2014, l'encours de dette garantie devrait se contracter très sensiblement à partir de 2015 autour de 65 milliards d'euros. L'encours de dette garantie émise sous la convention 2008 est désormais totalement amorti et les 12,8 milliards d'euros de dette garantie détenue par Belfius ont été totalement remboursés début 2015.

Afin d'atteindre ces objectifs le groupe déploie beaucoup d'efforts pour diversifier ses sources de liquidité notamment en développant les financements « sécurisés » par les actifs à son bilan (voir la fiche « Liquidité »). En 2014, le groupe a su augmenter sensiblement ses activités de financements sécurisés, grâce notamment à l'élargissement du nombre de contreparties en Europe et aux États-Unis mais aussi grâce à un accès plus large aux marchés financiers en Europe. À terme, les financements sécurisés seront la source la plus importante de liquidité du groupe.

1 À titre illustratif seulement, selon la mise à jour du plan d'affaires à décembre 2014

DEXIA

La solvabilité d'une entreprise représente sa capacité à absorber des pertes et à honorer ses obligations financières auprès de ses prêteurs, fournisseurs, collaborateurs, investisseurs et autres parties intéressées. Elle s'exprime comme le rapport entre les fonds propres (capital plus réserves) et le montant total de la dette. Vu la nature de l'activité des banques, la définition du ratio de solvabilité est réglementée au niveau international.

Quels facteurs ont une influence sur la solvabilité de Dexia ?

Quelles sont les normes que Dexia doit respecter ?

Dexia SA et sa principale filiale Dexia Crédit Local sont régis par le cadre prudentiel de l'Union européenne. Ils sont soumis aux exigences de la nouvelle réglementation bancaire « Bâle III » (voir la fiche « Cadre réglementaire »). Les banques doivent, entre autres, respecter le niveau minimum du ratio de solvabilité.

Les ratios de solvabilité réglementaires, aussi appelés « Total Capital ratio » ou « ratio Common Equity Tier 1 » sont le rapport entre deux éléments :

> À fin décembre 2014 les fonds propres réglementaires de Dexia s'élevaient à 9,2 milliards d'euros (le numérateur) et les risques pondérés à 53 milliards d'euros (le dénominateur) ce qui fait ressortir un « Total Capital ratio » de 17,2 %.

- au numérateur, le niveau de capital de la banque qui inclut les actions, certaines dettes hybrides ou autres formes de capital, dont sont déduits – selon les nouvelles règles de « Bâle 3 » — certains éléments tels que les pertes latentes sur les titres non souverains[1] destinés à être cédés, aussi appelés « réserve AFS[2] » ;
- au dénominateur, les risques pondérés.

Les risques pondérés sont calculés en multipliant le montant de chaque position par un facteur de pondération en fonction du risque.

À fin décembre 2014, les fonds propres réglementaires de Dexia s'élevaient à 9,2 milliards d'euros (le numérateur) et les risques pondérés à 53 milliards d'euros (le dénominateur) ce qui fait ressortir un « Total Capital ratio » de 17,2 %.

Quel est l'impact du nouveau cadre réglementaire sur le ratio de solvabilité de Dexia ?

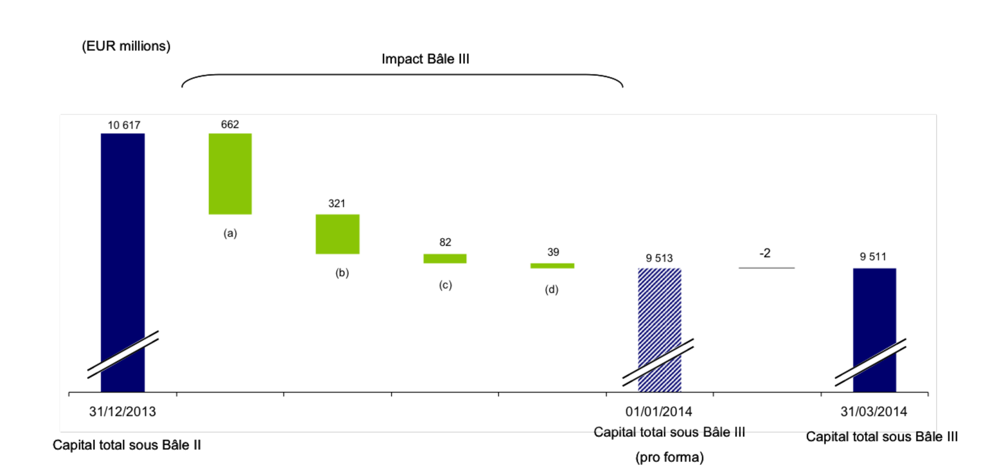
L'évolution du cadre réglementaire, et notamment le passage du cadre réglementaire de « Bâle 2 » au cadre réglementaire de « Bâle 3 » au 1er janvier 2014, a un impact direct sur le niveau de solvabilité du groupe.

Ce nouveau cadre réglementaire fixe de nouvelles règles pour le calcul du capital réglementaire imposant par exemple la non reconnaissance de certains éléments auparavant constitutifs du capital réglementaire (le numérateur). En même temps, ce nouveau cadre réglementaire établit aussi des règles de calcul différentes des risques pondérés (le dénominateur).

> La mise en œuvre du cadre réglementaire de « Bâle 3 » a entraîné une réduction des ratios de solvabilité du groupe de l'ordre de 5 %.

La mise en œuvre du cadre réglementaire de « Bâle III » a entraîné une réduction des ratios de solvabilité du groupe de l'ordre de 5 %. Fin 2013, le « Total Capital ratio » de Dexia SA se chiffrait à 22,4 %. Fin mars 2014, ce ratio s'établissait à 16,9 %. Fin décembre 2014, il se situait à 17,2 %, ce qui reste largement au-dessus du minimum généralement requis.

Ci-dessous un calcul pro forma des fonds propres réglementaires (le numérateur) à la suite de la mise en œuvre du cadre réglementaire de « Bâle 3 ».



a. Déduction de 20 % de la réserve « disponibles à la vente » (AFS) négative pour les obligations non-souveraines et les prêts & créances ;
b. Reconnaissance limitée des prêts subordonnés ;
c. Déduction complète de la Debit Value Adjustment (DVA) ;
d. Autres : reconnaissance limitée des intérêts minoritaires, déduction des impôts différés pour pertes reportées, seuil pour déduction des participations qualifiées non atteint, et dépassement du seuil pour actions & créances subordonnées dans établissements financiers ne représentant pas un investissement important.

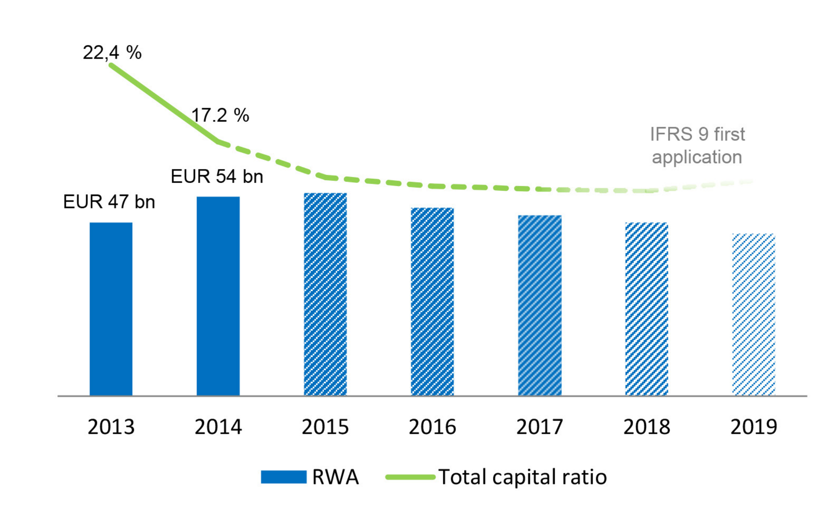
Malgré la forte baisse des ratios de solvabilité à la suite de la mise en œuvre des règles de « Bâle III », les projections financières du plan d'affaires mises à jour en décembre 2014, prévoient toujours le respect des minima réglementaires et légaux en matière de solvabilité sur toute la durée de la résolution et ce, sans augmentation de capital.

Ceci est possible notamment parce que la réduction des risques pondérés (le dénominateur) liée à l'amortissement des actifs vient compenser la réduction du capital liée aux pertes attendues sur la période (le numérateur).

L'exécution du plan de résolution ordonnée reste conditionnée, entre autres, à l'évolution de l'environnement de taux et de crédit ainsi qu'à l'évolution du cadre réglementaire, comme décrit ci-dessus.

L'évolution attendue de la solvabilité du groupe dépend par ailleurs fortement des hypothèses liées au cadre réglementaire et comptable, notamment l'application d'IFRS 9 et de traitements prudentiels.

Évolution attendue du ratio de capital[3]



Pourquoi le ratio de solvabilité reste-il volatil ?

Bien que Dexia soit en résolution ordonnée, sa solvabilité continue à évoluer. Hormis l'impact de l'évolution du cadre réglementaire et compable, d'autres facteurs « exogènes », sur lesquels la banque n'a qu'une capacité d'action limitée, ont une influence sur son niveau de solvabilité :

- l'évolution des pertes latentes liées aux titres non souverains disponibles à la vente : à fin décembre 2014, ces réserves AFS représentaient 3,2 milliards d'euros. Les gains ou pertes latentes qui constituent la réserve AFS dépendent des paramètres de marché et peuvent par conséquent être particulièrement volatils. Même si Dexia conserve les titres jusqu'à leur échéance, et ne subit donc pas ces pertes, par mesure de prudence, le régulateur exige toutefois que ces « pertes potentielles » soient déduites du capital pour le calcul de la solvabilité. Une détérioration de l'environnement de crédit pourra donc entraîner une augmentation de ces moins-values latentes et une réduction de la solvabilité du groupe.

> Dexia ne peut exercer aucune nouvelle activité commerciale, ses sources de revenus sont par conséquent figées.

- les résultats financiers du groupe (pertes ou gains) sont pris en compte pour le calcul des fonds propres à chaque clôture comptable. Dexia ne pouvant exercer aucune nouvelle activité commerciale, ses sources de revenus sont par conséquent figées. Les résultats du groupe dépendent fortement de l'évolution des coûts, notamment du coût de financement et du coût du risque. Le capital du groupe est donc forcément soumis à une « érosion naturelle » susceptible de s'accélérer par un événement qui pourrait se produire sur les marchés financiers et/ou concernant une contrepartie.
- l'évolution des risques pondérés : bien que Dexia ne soit plus autorisé à consentir de nouveaux crédits ou acquérir des actifs, le total de ses risques pondérés peut augmenter mécaniquement sous l'effet d'une détérioration de la qualité de crédit de ses contreparties ou sous l'effet d'une évolution des taux de change, par exemple la baisse de l'euro par rapport au dollar américain entraînant une augmentation des encours d'actifs libellés en dollar américain.

1. La BNB (Banque Nationale de Belgique) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ont confirmé à Dexia SA et Dexia Crédit Local que, pendant la période transitoire allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017, la réserve AFS sur les titres souverains ne sera pas prise en compte dans le calcul des ratios de solvabilité. La réserve AFS portant sur les expositions non-souveraines sera déduite des fonds propres réglementaires à hauteur de 20 % par an à partir de 2014.

2. Les actifs classés en « AFS » ou « Available for Sale » sont disponibles à la vente contrairement aux actifs destinés à rester au bilan jusqu'à leur échéance.

3. À titre illustratif seulement, selon la mise à jour du plan d'affaires à décembre 2014





Sécuriser la liquidité est un enjeu crucial pour la plupart des établissements bancaires. En effet, les banques reçoivent majoritairement des dépôts à court terme de leurs clients et font des prêts à moyen et long terme créant un décalage qui peut s'avérer dangereux quand les sources de refinancement disparaissent. Dans le cas de Dexia, qui historiquement prêtait à long terme, voire à très long terme (15 ans en moyenne), le décalage au moment de la crise financière était très important.

Même avec l'octroi de garanties de liquidité, sécuriser la capacité de refinancement du bilan sur la longue durée de la résolution représente un défi important pour les équipes de Dexia.

Sécuriser la liquidité pendant toute la durée de la résolution : un enjeu crucial

Comment assurer le refinancement du bilan sur toute la durée de la résolution ordonnée ?

Le plan d'affaires repose sur la capacité du groupe à assurer le refinancement de son bilan. Un travail considérable a été nécessaire pour rouvrir l'accès au marché pour Dexia. La mise en place début 2013 de la garantie définitive, les évolutions favorables des marchés financiers et l'organisation de roadshows successifs ont permis le retour de Dexia en tant qu'émetteur de dette sur le marché.

> La mise en place début 2013 de la garantie définitive, les évolutions favorables des marchés financiers et l'organisation des roadshows successifs ont permis le retour de Dexia en tant qu'émetteur de dette sur le marché.

En 2013, après l'octroi de la garantie définitive, les équipes ont mis sur pied plusieurs programmes d'émission de dette garantie en euros, en dollars US et en livres Sterling, à court et à long terme. Si en 2013, Dexia a pu émettre de la dette long terme garantie pour 7,1 milliards d'euros sur les marchés, en 2014, c'est 10 milliards d'euros de plus avec un total d'émission à 17,3 milliards d'euros en 2014. Parallèlement, le groupe a été très actif dans le marché de la dette garantie court terme avec un volume d'émissions de 62 milliards d'euros en 2014.

Dexia a travaillé activement aussi à rétablir son accès aux financements non garantis par les États mais sécurisés par des titres à son bilan appelés « repos ». Il a ainsi pu réduire son recours au financement des banques centrales.

Ces actions ont permis de bâtir en 2013 et 2014, un accès à des financements plus diversifiés et plus longs et de réduire durablement le coût du financement du portefeuille.

Fin décembre 2014, 31 % des financements étaient sous forme de dette garantie, 39 % sous forme de financements sécurisés et 19 % provenant des banques centrales.

Suivant le dernier plan d'affaires qui a été revu en décembre 2014, à partir de 2017, le financement du groupe devrait être assuré pour 60 % par des financements non garantis, 30 % par de la dette garantie placée dans le marché et 10 % par les banques centrales.

Quelle stratégie pour les financements ?

Compte tenu du statut spécifique de banque en résolution ordonnée, Dexia se refinance via les marchés des capitaux et les banques centrales.

> Compte tenu du statut spécifique de banque en résolution ordonnée, Dexia se refinance via les marchés des capitaux et les banques centrales.

Concernant les financements de marché, la stratégie du Groupe repose sur trois piliers :

- l'émission de dette garantie par les États à court et à long terme par Dexia Crédit Local et sa succursale Dexia Crédit Local New York Branch. Ces transactions peuvent être réalisées dans différentes devises (principalement l'euro et le dollar US) et sous la forme de transactions publiques (« benchmark ») et de placements privés ;
- les financements sécurisés non garantis, en particulier sous forme de « repos ». En outre, Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) est également actif sur le marché des Pfandbriefe en Allemagne ; et
- les financements non sécurisés.



Un swap est un produit dérivé qui permet à deux contreparties d'échanger des flux financiers dans l'objectif de couvrir certains risques. Pour le secteur bancaire, les flux financiers sont souvent en lien avec des actifs détenus en portefeuille et/ou des financements levés sur le marché. Les swaps sont traités sur le marché des dérivés.

LA VÉRITÉ derrière les swaps

Pourquoi Dexia fait-il usage de swaps ?

Dans le passé tous les actifs et financements à taux d'intérêt fixe (prêt, dette obligataire…) au sein de Dexia ont systématiquement fait l'objet d'un swap dans le but de couvrir la banque contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt. Selon le principe des swaps, en échange du paiement à la contrepartie d'un taux d'intérêt fixe, Dexia reçoit un taux d'intérêt variable. Dans sa gestion, Dexia utilise également des swaps pour se couvrir contre le risque de change et le risque de base[1].

En adoptant cette politique de couverture, Dexia a pu limiter le risque de taux lié à son activité et réduire de ce fait ses besoins en capital réglementaire. Par contre, cette politique de couverture a eu un impact important sur les besoins de liquidité du groupe.

En adoptant cette politique de couverture, Dexia a pu limiter le risque de taux lié à son activité et réduire de ce fait ses besoins en capital réglementaire. Par contre, cette politique de couverture a eu un impact important sur les besoins de liquidité du groupe.

Au 31 décembre 2014 Dexia comptabilisait encore envrion 13 000 produits dérivés, pour un montant brut nominal de 413 milliards d'euros.

Quel impact les swaps ont-ils sur les besoins de liquidité de Dexia ?

Un des problèmes majeurs dans la gestion extinctive de Dexia est le déséquilibre de son bilan : les actifs s'inscrivent sur une durée plus longue que les financements. Ce déséquilibre se traduit aussi dans le portefeuille des swaps : ceux qui sont liés aux actifs s'échelonnent sur une durée plus longue que les swaps liés aux passifs du groupe. La valeur nette du portefeuille de dérivés devient par conséquent négative quand les taux baissent, et vice versa, dans un environnement de hausse des taux, la valeur nette du portefeuille de dérivés augmente.

Un des problèmes majeurs dans la gestion extinctive de Dexia est le déséquilibre de son bilan : les actifs s'inscrivent sur une durée plus longue que les financements.

Dans les conditions actuelles de marché, une contrepartie recevrait un taux fixe nettement inférieur au taux contractuel du swap. Le swap a donc pour la contrepartie une valeur importante. La contrepartie souhaitera ainsi se prémunir contre le risque d'un éventuel défaut par Dexia. Comme d'application dans le marché des dérivés, Dexia se voit dans l'obligation de verser à la contrepartie un montant en cash (« le cash collatéral ») équivalent à la « valeur marché » de sa position. La « valeur marché » des swaps fait l'objet d'une réévaluation quotidienne et, le cas échéant, Dexia peut se voir dans l'obligation d'apporter des fonds supplémentaires pour combler la différence de valeur.

Comme d'application dans le marché des dérivés, Dexia se voit dans l'obligation de verser à la contrepartie un montant en cash (« le cash collatéral ») équivalent à la « valeur marché » de sa position. La « valeur marché » des swaps fait l'objet d'une réévaluation quotidienne et, le cas échéant, Dexia peut se voir dans l'obligation d'apporter des fonds supplémentaires pour combler la différence de valeur.

Ces paiements, qui s'élevaient dans leur ensemble à 31 milliards d'euros fin 2014, représentent pour Dexia un coût additionnel. Le coût net se calcule par la différence entre la rémunération reçue sur le montant du cash collatéral et le coût de financement obtenu par Dexia en faisant appel au marché.[2] Compte tenu du fait que ces financements ont une durée supérieure à 1 jour – par mesure de prudence et dans un souci de limiter le risque de liquidité — le coût de financement demeure ainsi supérieur à la rémunération perçue.

Ne peut-on pas réduire ces besoins en liquidité ?

À titre illustratif, on peut considérer que le taux d'équilibre permettant à Dexia de ne plus apporter de collatéral pour Dexia serait autour de 4,50 % pour le taux de swap euro à 10 ans. Cet indicateur est relativement bien corrélé avec le montant de cash collatéral versé par Dexia dans le passé. Cet indicateur permet donc de mesurer l'impact sur le montant du cash collatéral d'une hausse ou baisse du taux de swap euro à 10 ans : une baisse de 0,1 % du taux impliquerait une augmentation de 1 milliard d'euros des besoins en cash. À l'inverse, une hausse du taux de 0,1 % impliquerait une diminution de 1 milliard d'euros du besoin en cash collatéral.

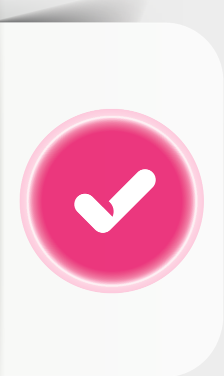
Le plan d'affaires qui a été revu en juin 2014 prévoit une diminution dans le temps du montant de cash collatéral. Ces simulations prennent en compte la décroissance du bilan mais aussi les hypothèses de marché. Si les taux augmentent plus que prévu, le montant du cash collatéral serait inférieur au niveau indiqué dans les projections, et vice-versa.

---

1. Un swap de base est un échange de flux de taux d'intérêt variable lié à 2 instruments financiers qui sont négociés sur les différents marchés. Par exemple : swap du taux Libor USD 1 mois contre le taux Libor USD 6 mois. ↑

2. Le standard utilisé dans le marché est le taux d'intérêt journalier de la devise du cash collatéral ou l'OIS (Overnight Indexed Swap), moins l'EONIA (Euro Over-Night Index Average), la rémunération payée par la contrepartie qui bénéficie du cash collatéral ↑

DEXIA



Des équipes compétentes ont permis la résolution d'un grand nombre de dossiers complexes et atypiques afin de limiter au maximum les risques pour les contribuables belges et français pour la durée de la résolution qui sera longue.

Des équipes compétentes et de nombreuses réalisations

Le programme de cessions d'entités commerciales a été mené à son terme en 2 ans

Les équipes de Dexia ont conduit dix cessions majeures entre l'annonce du démantèlement de Dexia en octobre 2011 et février 2014, date de la cession de DAM (Dexia Asset Management).

Malgré un environnement de marché défavorable, Dexia a conduit à son terme, début 2014, le programme de cessions, tel que prévu dans le plan de résolution ordonnée.

Dans un contexte de marché difficile, en particulier pour les fusions-acquisitions, le groupe a d'abord vendu Dexia Banque Belgique en 2011, suivi de la vente de RBC Dexia Investor Services, DenizBank et BIL en 2012 et de celle de SFIL (Dexia Municipal Agency), Dexia Bail, DKB Poland, Sofaxis, Public Location Longue Durée, ADTS en 2013. La cession de Dexia Asset Management et de la participation de 40 % dans Popular Banca Privada a été finalisée début 2014. D'autres entités de plus petite taille ont été fermées, absorbées ou mises en gestion extinctive.

Malgré un environnement de marché défavorable, Dexia a conduit à son terme, début 2014, le programme de cessions, tel que prévu dans le plan de résolution ordonnée. Le groupe est même allé plus loin en cédant également Domiserve ou encore Exterimmo. À l'exception de Dexia Israël, toutes les entités restantes au sein du groupe, sont dorénavant gérées en extinction.

Désimbrication et reconstitution rapide des centres de compétences pour éviter le risque opérationnel

Cet exercice de découpe et de reconstitution d'une banque opérationnelle et de plein exercice tout en poursuivant le programme de cession a demandé un travail considérable aux équipes.

Une fois les cessions signées, un processus long et complexe de désimbrication des activités et des équipes a dû être mis en place. En effet, il s'agit :

- d'une part, d'allouer les différents départements en fonction des activités poursuivies soit chez Dexia, soit dans l'entité vendue, et
- et d'autre part, de conserver les compétences là où elles sont encore nécessaires, voire de les reconstruire si elles étaient exercées jusqu'alors dans l'une des entités vendues. Par exemple, le centre de compétences « trésorerie » était à l'origine logé chez DBB, cette expertise a dû être reconstruite chez Dexia afin d'assurer la gestion de trésorerie du groupe.

Cet exercice de découpe et de reconstitution d'une banque opérationnelle et de plein exercice tout en poursuivant le programme de cessions a demandé un travail considérable aux équipes.

Une gestion permanente pour réduire les risques et les coûts

Même s'il est impossible aujourd'hui de vendre les titres détenus, la gestion du portefeuille de Dexia reste active car elle s'accompagne d'une surveillance attentive et d'une optimisation des risques. Rappelons que le coût global du risque de Dexia reste en moyenne très inférieur à celui des autres banques, actives ou en résolution.

Une gestion ferme et méticuleuse est d'autant plus nécessaire au regard des faibles marges car, interdit de production de nouveaux crédits, sauf exceptions, le groupe ne peut pas dégager de recettes additionnelles grâce à des marges normales qui pourraient compenser une éventuelle hausse du coût de financement ou tout autre choc venant par exemple grever le coût du risque.

Un retour à la confiance grâce à la reconstruction d'un accès aux marchés

Le plan de résolution ordonnée repose aussi sur la capacité du groupe à assurer le refinancement de son bilan.

Ce contexte de marché favorable a permis de bâtir un accès à des financements plus diversifiés et plus longs et de réduire durablement le coût du financement du portefeuille.

La mise en place des garanties de 85 milliards d'euros accordées par les États belge, français et luxembourgeois a permis de lancer les programmes d'émission de dette garantie par les États en euros, en dollars US et en livre sterling, à court et à long terme. Dexia a travaillé aussi activement à rétablir son accès aux financements non garantis par les États mais sécurisés par des titres donnés en garantie qu'on appelle « *repos* ». Il a ainsi pu réduire son recours au financement des banques centrales.

Ce contexte de marché favorable a permis de bâtir un accès à des financements plus diversifiés et plus longs et de réduire durablement le coût du financement du portefeuille.



Gérer en extinction une institution financière est une tâche complexe et délicate. Par ailleurs, le démantèlement de Dexia est un cas unique et n'est comparable à aucune autre situation. La première préoccupation du management est de garder l'entreprise, pour les décennies à venir, sur la trajectoire prévue dans le plan de résolution ordonnée afin de préserver les intérêts des principales parties prenantes : les États belge, français et luxembourgeois.

Comment gérer une entreprise en extinction ?

Un nouveau projet d'entreprise

Après la finalisation du plan de cessions prévu, le groupe Dexia est aujourd'hui centré sur son périmètre cible. Présent dans une petite dizaine de pays, il gère en extinction ses portefeuilles d'actifs résiduels. Compte tenu du profil d'amortissement de ses actifs, ce processus de résolution est engagé pour une longue période, durant laquelle Dexia devra maintenir sa capacité opérationnelle et sa capacité de financement.

Il convient donc d'adapter la gouvernance et le modèle opérationnel à cette nouvelle mission. De plus, chacune des filiales et succursales de Dexia disposait dans le passé de sa propre organisation, limitant les synergies possibles. Pour ces raisons, un « projet d'entreprise » a été initié en mai 2013.

Le projet d'entreprise est mené par étapes successives. Tout d'abord, Dexia a posé en 2014, des fondations solides en définissant une mission claire et en simplifiant l'organisation opérationnelle et la gouvernance.

Le projet d'entreprise est mené par étapes successives. Tout d'abord, Dexia a posé en 2014, des fondations solides en définissant une mission claire et en simplifiant l'organisation opérationnelle et la gouvernance. Par la suite, les activités seront progressivement centralisées et uniformisées. Et, quand cela sera possible, les structures juridiques seront davantage simplifiées.

Une préparation méticuleuse

Adaptation du modèle opérationnel : réflexion sur la nouvelle structure du groupe, les principaux processus et les interactions entre le siège et les entités, ainsi que sur la simplification de la gouvernance de l'entreprise et de son système de comités et de délégations.

Quatre groupes de travail mènent les chantiers suivants :

- définition de la mission, des objectifs stratégiques et des indicateurs clefs de performance associés ;
- adaptation du modèle opérationnel : réflexion sur la nouvelle structure du groupe, les principaux processus et les interactions entre le siège et les entités, ainsi que sur la simplification de la gouvernance de l'entreprise et de son système de comités et de délégations ;
- refonte des systèmes d'information : définir l'architecture cible des systèmes d'information, en tenant compte de l'infrastructure et des applications existant actuellement, ainsi que des besoins à venir des différents métiers et fonctions support ;
- vision sociale, communication et conduite du changement : gestion des processus de transformation liés au projet d'entreprise notamment via l'alignement de la stratégie, des outils en matière de gestion des ressources humaines et des nouvelles valeurs définies pour le groupe. Ce groupe de travail s'assure de la qualité et de la pertinence des informations communiquées aux différentes parties prenantes durant le processus de changement et de la qualité du dialogue avec les partenaires sociaux.

La mission et les objectifs stratégiques

Dexia a aujourd'hui pour mission de « gérer en extinction ses actifs résiduels, en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et garants ».

Groupe en résolution, détenu en majorité par les États belge et français et bénéficiant d'une garantie de financement des États belge, français et luxembourgeois, Dexia a aujourd'hui pour mission de « gérer en extinction ses actifs résiduels, en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et garants ».

Les priorités stratégiques ont en conséquence été alignées avec cette nouvelle mission :

- capacité de financement : Dexia s'assurera de sa capacité de refinancement sur la durée de sa résolution ;
- continuité opérationnelle : Dexia veillera à éviter toute rupture opérationnelle dans la conduite du plan de résolution ;
- solvabilité : Dexia mettra tout en œuvre afin de préserver sa base de capital pour respecter les niveaux minimums de solvabilité réglementaires et légaux requis.

Les principes clefs du nouveau modèle opérationnel

- organisation simplifiée des lignes de métiers, des fonctions de contrôle et des fonctions support ;
- relations claires entre le siège et les filiales et succursales du Groupe ;
- flexibilité de l'organisation qui, tout en demeurant robuste, devra s'adapter à l'évolution de la taille du Groupe, permettre la réalisation d'économies d'échelle et offrir la souplesse requise en termes de gestion des coûts.

Le comité de direction intègre un certain nombre de comités en charge de la stratégie de l'entreprise. Un comité de transactions statue sur toute transaction ayant un impact sur le profil de risque du groupe, son P & L, sa solvabilité et/ou sa liquidité.

Sur la base de ces principes, Dexia a adapté sa structure en 2014 comme suit :

- création d'une ligne d'activité en charge de la gestion des actifs et du suivi des relations avec les clients ;
- création d'une ligne de métier « Financement et Marchés » pour assurer et optimiser le refinancement du Groupe, assurer le suivi des portefeuilles de dérivés et réaliser l'exécution des transactions du marché ;
- création d'une direction « Product Control », au sein de la filière Finance, en charge du suivi des opérations et de la production des données relatives aux différentes transactions
- recentrage de la filière Risques sur ses fonctions essentielles de contrôle.

Les liens fonctionnels entre le siège et les filiales et succursales du groupe ont également été clarifiés.

Le comité de direction intègre un certain nombre de comités en charge de la stratégie de l'entreprise. Un comité de transactions statue sur toute transaction ayant un impact sur le profil de risque du groupe, son P & L, sa solvabilité et/ou sa liquidité.

Adapter les systèmes d'information au nouveau modèle opérationnel

La stratégie du groupe en matière de systèmes d'information a été revue afin d'assurer l'efficacité, la résilience et l'adaptabilité des systèmes d'information sur la période de résolution.

La stratégie du groupe en matière de systèmes d'information a été revue afin d'assurer l'efficacité, la résilience et l'adaptabilité des systèmes d'information sur la période de résolution :

- centralisation des plateformes informatiques liées aux transactions de marché et aux opérations de prêts ;
- le groupe adaptera aussi l'architecture de ses bases de données, ainsi que les données disponibles aux besoins des différents utilisateurs, tant en amont qu'en aval. Une étude a été lancée en vue d'une convergence et d'une simplification des bases de données au sein du groupe.

La vision sociale et la communication accompagnent le changement

Afin de continuer à motiver les collaborateurs du groupe et de permettre le recrutement de nouveaux talents, Dexia a développé de nouveaux outils de gestion des ressources humaines en ligne avec les objectifs stratégiques et la mission du groupe. L'offre de formations a été élargie et la mobilité est gérée de façon centralisée. Une attention particulière est portée à la rétention des profils clés.

Les valeurs promues par le groupe sont le professionnalisme, l'adaptabilité et la cohésion.

Les valeurs promues par le groupe sont le professionnalisme, l'adaptabilité et la cohésion. Ces valeurs sont traduites dans un ensemble de comportements à privilégier au sein de l'entreprise.

Afin d'accompagner les collaborateurs dans un environnement évolutif, le groupe a mis en place une stratégie de communication visant à renforcer le dialogue entre la direction, les collaborateurs et les représentants du personnel. Ces actions sont menées au sein de toutes les entités du groupe via l'intranet mais aussi par le biais de workshops et de rencontres formelles et informelles entre les collaborateurs et les membres du comité Groupe afin de concrétiser le projet d'entreprise.



Comme toute entreprise, Dexia mise sur sa capacité d'attirer et de retenir de jeunes talents et de professionnels expérimentés et compétents. Le Groupe deploie à cet effet une politique de ressources humaines adaptée et pro-active qui prend en compte les enjeux d'une entreprise financière en extinction.

Une expérience humaine unique dans une carrière

Des défis hors normes, une opportunité exceptionnelle

Dexia est la banque résiduelle la plus importante au monde. Elle offre un environnement riche en complexités à des professionnels ambitieux et désireux d'être confrontés à de nombreux défis.

Sa présence internationale toujours importante, notamment dans 8 pays, permet aux collaborateurs d'aller au-delà des sujets purement nationaux et d'aborder des problématiques transnationales dans un environnement international.

Dexia met à la disposition de ses collaborateurs un ensemble de mesures visant à soutenir leur développement et à préserver leur équilibre.

Poursuivre sa carrière chez Dexia, c'est aussi découvrir une autre facette de l'entreprise, avec des enjeux de rationalisation et de simplification dus à son objectif de gestion en extinction.

La réduction drastique du périmètre de Dexia a fortement aplati l'organisation en réduisant les strates managériales, permettant des contacts plus directs avec le management.

Dexia met à la disposition de ses collaborateurs un ensemble de mesures visant à soutenir leur développement et à préserver leur équilibre.

Une mission d'intérêt général

Dexia, compte tenu de la taille de son bilan, représente un enjeu considérable pour les États garants belge et français et pour leurs contribuables. Chaque collaborateur participe au quotidien à une mission d'intérêt général.

Il est pourtant regrettable que l'action des collaborateurs ne soit pas toujours perçue telle quelle.

Même dans une société gérée en extinction, il est légitime d'être fier de son métier s'il est réalisé avec cohésion, professionnalisme et adaptabilité.

Il s'agit d'une mission difficile et sérieuse ce qui est précisément une source de fierté et de motivation. Il est pourtant regrettable que l'action des collaborateurs ne soit pas toujours perçue telle quelle.

Des contraintes en termes de rémunération, des outils RH à disposition

La gestion en extinction a conduit Dexia à revoir sa politique de ressources humaines. Qui dit société aidée par les États, dit adjonction d'un certain nombre de contraintes imposées par la Commission européenne ou par les États. Elles concernent principalement les rémunérations variables qui sont plafonnées à maximum 30 % de la rémunération fixe et qui sont strictement interdites pour les membres du comité de direction.

Qui dit société aidée par les États, dit adjonction d'un certain nombre de contraintes imposées par la Commission européenne ou par les États.

Compte tenu des défis particuliers de l'entreprise, des outils spécifiques ont été élaborés visant le développement des collaborateurs, leur motivation et leur performance.

Vu l'importance de la culture d'entreprise, Dexia a choisi de promouvoir dans ses rangs des valeurs et des comportements qui y sont associés. Les valeurs du groupe sont : professionnalisme, adaptabilité et cohésion.

DEXIA



Toute crise financière majeure peut ébranler durablement des établissements financiers qui peuvent alors présenter un risque systémique pour des zones économiques entières. Dans le cas de Dexia, qui a été confronté deux fois à cette situation, le scénario d'une liquidation immédiate (c'est-à-dire l'interruption de l'activité combinée à l'absence d'aides d'État) a été examiné. Cependant, à cause du risque important qu'engendrerait une liquidation immédiate du groupe pour le système financier (dans et hors de la zone euro) et de l'impact désastreux qu'elle aurait pour les finances publiques des États concernés, il a été décidé de mettre en place un plan de résolution, en d'autres mots, une gestion en extinction dans la durée. Même si le risque systémique présenté par Dexia a fortement diminué, les enjeux restent de taille.

La liquidation immédiate n'est pas une option, pourquoi ?

Des enjeux de taille

Même si le bilan de Dexia a été réduit à seulement un tiers du total de bilan de la banque au moment de la crise financière de 2008, une liquidation immédiate aurait encore un impact important sur les marchés financiers.

Même si le bilan de Dexia a été réduit à seulement un tiers du total de bilan de la banque au moment de la crise financière de 2008, une liquidation immédiate aurait encore un impact important sur les marchés financiers. Le risque de contagion à l'ensemble de la zone euro reste fort, compte tenu (i) de la taille du bilan de Dexia de 241 milliards d'euros au 30 juin 2015, (ii) du montant important des encours financés auprès des banques centrales : 34 milliards d'euros à fin 2014, (iii) du volume des contrats dérivés entre Dexia et ses contreparties bancaires : notionnel de 413 milliards d'euros à fin 2014, et (iv) le volume conséquent d'actifs que Dexia et/ou ses contreparties seraient contraints de vendre simultanément sur les marchés dans un tel scénario.

Quelles sont les sources potentielles de risque systémique ?

L'utilisation encore importante des garanties des États

Dexia bénéficie d'une garantie de liquidité de 85 milliards d'euros dont 43,7 milliards d'euros (51.41 %) pour la Belgique, 38,7 milliards d'euros (45.59 %) pour la France et 2,5 milliards d'euros (3 %) pour le Luxembourg. En cas de liquidation immédiate, la garantie serait activée et les États seraient obligés de payer les intérêts et de rembourser les dettes garanties de Dexia selon les conditions initialement prévues. Une activation de la garantie reviendrait dès lors à augmenter la dette nationale de chacun des États garants. Ceci produirait sans doute un effet négatif sur la notation de leur dette respective et leurs spreads de crédit, entraînant globalement une augmentation du coût de financement des États.

Juin 2015, l'encours garanti était de 67 milliards d'euros.

Juin 2015, l'encours garanti était de 67 milliards d'euros. Un appel des garanties pour la totalité de l'encours serait équivalent à, respectivement, 10 % de la dette nationale belge, 1 % de la dette nationale française et 4,5 % de la dette nationale luxembourgeoise.

La vente de titres souverains

Le portefeuille de titres souverains s'élevait à 32 milliards d'euros au 30 juin 2015. La liquidation immédiate d'un portefeuille de titres souverains d'une telle ampleur aurait pour effet une déstabilisation des marchés secondaires de la dette souveraine.

La vente d'actifs sécurisant les financements

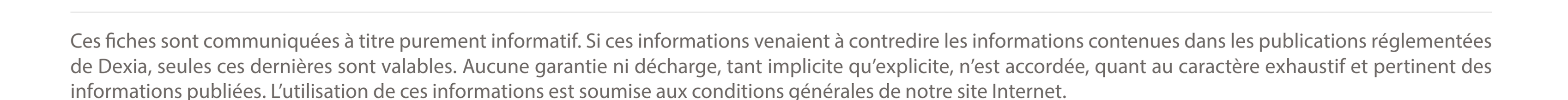
En cas d'insolvabilité de Dexia, les contreparties prendraient le contrôle desdits actifs et les vendraient alors sur le marché.

Depuis le début de la crise, Dexia s'est vu contraint de se financer en utilisant les actifs à son bilan afin de convaincre les investisseurs et de lever les financements nécessaires. En cas d'insolvabilité de Dexia, les contreparties prendraient le contrôle desdits actifs et les vendraient alors sur le marché. Une vente simultanée d'un grand nombre d'actifs ferait chuter les prix incitant les contreparties à accélérer les ventes avec comme conséquence un effet spiral de chute des prix sur les marchés.

Le portefeuille des dérivés

La particularité du portefeuille de dérivés de Dexia tient à sa position unidirectionnelle et de très longue durée (voir la fiche « la vérité derrière les swaps »).

La particularité du portefeuille de dérivés de Dexia tient à sa position unidirectionnelle et de très longue durée (voir la fiche « Swaps »). La cessation des opérations de dérivés dans un scénario de liquidation immédiate pourrait générer des pertes importantes pour les contreparties même si celles-ci bénéficient d'une couverture en « cash collatéral ». Compte tenu du volume et de la durée des dérivés, il est improbable que, dans un tel scénario, les contreparties puissent sur le marché remplacer Dexia ce qui entraînerait un effet « boule de neige ».





Une « bad bank » est une structure qui permet à une ou plusieurs banques de se délester d'actifs qui grèvent son bilan et d'éviter ainsi une éventuelle faillite. Dans la plupart des cas, la « bad bank » acquiert les actifs avec une forte décote. Elle a pour objectif de les gérer temporairement et d'en assurer le financement jusqu'à leur revente. Si les marchés se rétablissent, des plus-values seront réalisées au moment de leur cession. Le recours à la création de « bad banks » fut fréquent dans les sauvetages bancaires européens de ces dernières années. Dans de nombreux cas, l'État est actionnaire ou coactionnaire de la « bad bank ».

Dexia est-elle une « bad bank » ?

Combien d'actifs sont logés au bilan des « bad banks » en Europe ?

Six ans après le début de la crise financière, plus de 1 000 milliards d'euros d'actifs seraient stockés dans des structures de défaisance selon la presse économique. Si ces différentes structures ont des objectifs semblables — tirer un trait arbitraire sur les actifs toxiques et/ou non stratégiques — pour que les activités cœur de métier restent attractives aux yeux des investisseurs, elles ont pris des formes différentes.

Ces structures de défaisance ont permis aux différentes banques à l'origine des portefeuilles de se repositionner dans un marché compétitif post crise.

Certains actifs sont gérés en extinction dans des structures ad hoc créées au sein même des établissements qui les ont acquis, comme par exemple RBS avec sa « bad bank » virtuelle non séparée du groupe ou encore Natixis avec son département GAPC ou la Société Générale avec sa filiale IEC.

Dans d'autres cas, les actifs sont cantonnés dans des entités externes à l'établissement, par exemple FMS Wertmanagement regroupant les actifs de Hypo Real Estate, ou NAMA (National Asset Management Agency) qui a permis aux banques irlandaises de céder des actifs non stratégiques. La plupart de ces structures bénéficient d'un soutien public pour mener à bien leur mission. Ces structures de défaisance ont permis aux différentes banques à l'origine des portefeuilles de se repositionner dans un marché compétitif post-crise.

En Belgique, la « bad bank » Royal Park Investments a repris en 2008 le portefeuille de crédits douteux de la banque Fortis. Elle a acheté ces actifs avec une forte décote et elle a bénéficié d'une garantie de l'État belge pour financer ce portefeuille. Celui-ci a permis de réaliser une plus-value importante au moment de la cession des actifs en 2013.

Une banque résiduelle avec un plan de « résolution ordonnée »

À l'automne 2011 Dexia a été confronté à la crise des dettes souveraines mettant sous pression sa notation. Dexia a de nouveau fait face à une crise de liquidité, nécessitant de faire appel au soutien des États ce qui a conduit à la mise en place d'un plan de « résolution ordonnée » du groupe Dexia visant :

- la vente des entités commerciales viables du groupe ;
- la gestion en extinction des actifs restants s'appuyant sur une garantie de liquidité des États belge, français et luxembourgeois de 85 milliards d'euros et une augmentation de capital souscrite par les États belge et français.

Dans le cas de Dexia il ne s'agit pas d'actifs toxiques, mais d'actifs qui ne peuvent être revendus sans perte significative dans les conditions de marché actuelles.

Dexia ne peut pas être considérée comme une « bad bank » car il est doté d'un portefeuille de bonne qualité. Au 31 mars 2015, 87 % de ses actifs étaient qualifiés 'investment grade'. Dans le cas de Dexia il ne s'agit pas d'actifs toxiques, mais d'actifs qui ne peuvent être revendus sans perte significative dans les conditions de marché actuelles.

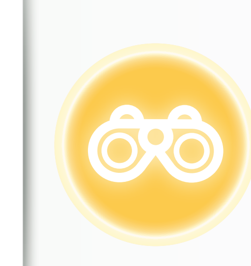
Enfin, contrairement aux autres « bad banks » Dexia a gardé une licence bancaire et elle doit respecter les niveaux minimums de solvabilité réglementaires et légaux requis. La banque résiduelle a pour objectif d'assurer le refinancement de son bilan sur la durée de sa résolution et de préserver sa base de capital, tout en veillant à sa continuité opérationnelle dans la conduite du plan de résolution.

Caractéristiques d'un panel de véritables "bad banks"

Modèle, portefeuille, activité de cession, résultats et stocks de provisions de 5 structures de défaisance européennes (M = milliard, m = million, IG = investment grade).

	Modèle	Portefeuille 2013	Qualité du portefeuille	Actifs cédés en 2013	Résultats Nets 2013	Stock Provisions 2013
EAA	Structure publique indépendante	97,6M€ 70,7M€ sans les dérivés	55 % au-dessus de l'IG	23,7M€ soit 25 % du portefeuille	59m€	341m€
FMS W.	Structure publique indépendante	136,4M€	75 % au-dessus de l'IG	17,9M€ soit 12 % du portefeuille	116,6m€	1 220m€
NAMA	Structure nationale et garantie par l'État	19,6M€	Non renseigné	3,2M€ soit 14 % du portefeuille	211,4m€	Aucune
StabFund	Fond, filiale de la Banque Nationale Suisse	Non renseigné à sa création, le portefeuille de la Stabfund s'élevait à 38,7M$, il a été racheté 3,76M$ par l'UBS	Non renseigné	L'intégralité du portefeuille appartient désormais à l'UBS Auparavant 2,3M$ ont été cédés sur les marchés au H1 2013.	Non renseigné	Non renseigné
UCCMI	Structure ad hoc privée sans garantie de l'État	11M€	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné

Source : publications des structures de défaisance concernées



Dès le début de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne, Dexia a choisi de communiquer avec la plus grande transparence possible sur le plan d'affaires du groupe et ses paramètres sous-jacents, les décisions stratégiques et sur l'impact de l'évolution du cadre réglementaire et des règles comptables. Ce faisant, Dexia se positionne comme l'une des entreprises les plus transparentes du secteur financier.

Communiquer avec la plus grande transparence possible

Société de droit belge dont les actions sont cotées en Belgique, en France et au Luxembourg, Dexia veille à respecter toutes les obligations légales et réglementaires qui lui incombent en matière de publication d'informations occasionnelles et périodiques.

Tout au long de l'année, Dexia communique des informations sur ses résultats financiers, l'avancement dans la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée et tout ce qui a trait à l'actualité du groupe, le cas échéant, par le biais de communiqués de presse. Dès leur publication, les communiqués de presse sont disponibles sur le site internet.

Tout au long de l'année, Dexia communique des informations sur ses résultats financiers, l'avancement dans la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée et tout ce qui a trait à l'actualité du groupe le cas échéant par le biais de communiqués de presse.

Dexia publie également un rapport annuel et un rapport semestriel (trilingues), ainsi qu'un rapport annuel sur les risques (en anglais).

Lors de l'assemblée générale du 8 mai 2013, Dexia a présenté pour la première fois son plan d'affaires jusqu'en 2020 tel que connu à cette date. À cette occasion, il a également donné des informations sur les hypothèses qui le sous-tendent et d'autres éléments importants qui conditionnent ses résultats, ainsi que l'évolution de l'encours des garanties des États.

Lors des assemblées générales de 2014 et 2015, Dexia a présenté une mise à jour de son plan d'affaires qui tient compte de l'historique et des paramètres externes connus à cette date.

Enfin, l'administrateur délégué a toujours accepté de participer aux réunions périodiques organisées par la commission spéciale de la Chambre qui a été créée en Belgique à la suite de la crise financière, et le président du conseil d'administration s'est rendu à la séance d'audition sur Dexia de la commission des Finances au parlement français.





L'intervention des États belge, français et luxembourgeois a permis d'éviter une crise systémique qui aurait engendré la liquidation immédiate du groupe Dexia. Le coût total de cette opération pour les contribuables ne sera connu qu'à l'issue de la résolution ordonnée du groupe. Entretemps, de nombreux chiffres ont circulé dans la presse.

Que coûte le sauvetage de Dexia au contribuable belge et français ?

Comment la presse a-t-elle chiffré le coût du sauvetage ?

L'estimation du coût pour le contribuable français telle qu'elle apparaît dans le rapport du 15 juillet 2013 de la Cour des comptes française, vient éclaircir la façon dont laquelle la presse belge a chiffré le coût pour le contribuable belge.

La Cour des comptes française a, en effet, estimé le coût pour le contribuable français à 6,6 milliards d'euros pour la période 2008-2012, et le décompose ainsi :

La Cour des comptes française a, en effet, estimé le coût pour le contribuable français à 6,6 milliards d'euros pour la période 2008-2012.

- dépréciation de la participation historique de la CDC : 2,185 milliards d'euros
- recapitalisation 2008 : 2,712 milliards d'euros
- recapitalisation 2012 : 2,585 milliards d'euros
- moins les commissions perçues au titre des garanties 2008-2012 : 864 millions d'euros

En appliquant la même méthodologie pour les finances publiques en Belgique, le coût total pour le contribuable belge est estimé à 7 milliards d'euros :

- dépréciation de la participation historique du Holding Communal : 3,3 milliards d'euros
- recapitalisation 2008 (État Fédéral, Régions et le Holding Communal) : 2,5 milliards d'euros
- recapitalisation 2012 (État Fédéral) : 2,915 milliards d'euros
- moins les commissions perçues au titre des garanties 2008-2012 : 1,4 milliard d'euros

Comment la presse belge considère-t-elle le coût total du sauvetage ?

Certaines sources de la presse belge ont chiffré le coût lié au sauvetage de Dexia pour le contribuable belge à 15 milliards d'euros.

- coût du rachat de Dexia Bank Belgium : 4 milliards d'euros
- perte sur la garantie du Holding Communal : 0,8 milliard d'euros
- garantie sur des obligations de Dexia détenues par Ethias : 0,2 milliard d'euros
- garantie Arco : 1,5 milliard d'euros

Cependant, le coût total du sauvetage de Dexia ne sera connu définitivement à l'issue de la résolution ordonnée. Celle-ci s'étalera par contre encore sur plusieurs dizaines d'années.

En incluant ces postes le coût total est estimé à 13,5 milliards d'euros. Cependant, ce calcul est établi sur un périmètre plus large que celui pris en compte par la Cour des comptes française.

Abstraction faite des commissions payées à l'État belge entre 2008 et 2012 pour les garanties, le coût estimé s'élèverait à 15 milliards d'euros. Cependant, le coût total définitif du sauvetage de Dexia ne sera connu qu'à l'issue de la résolution ordonnée. Celle-ci s'étalera encore sur plusieurs dizaines d'années.

L'ensemble des collaborateurs du groupe s'efforce tous les jours de minimiser l'impact pour les contribuables des États actionnaires et garants.

DEXIA

Dexia a connu de profondes mutations ces trois dernières années dans le cadre du plan de résolution ordonnée. La gestion en extinction des actifs est complexe. Mais de nombreuses contre-vérités circulent, notamment sur le sujet des crédits structurés « sensibles »[1].

Les crédits structurés « sensibles »

Gérer le bilan en extinction

Lorsque Dexia a traversé de graves difficultés avec la « crise des dettes souveraines » en 2011, le total de bilan de la banque était tel qu'une liquidation aurait entraîné une déroute du système bancaire européen. Afin de maîtriser l'impact pour les États actionnaires et leurs contribuables, il a été décidé, avec l'accord des États belge et français et l'aval de la Commission européenne, que Dexia céderait les entités commerciales viables, puis se concentrerait sur la gestion dite « extinctive » des entités et encours résiduels.

Il s'agit d'une mission délicate, qui ne peut être confiée qu'à des experts éprouvés des systèmes bancaires et de la gestion d'actifs.

Aujourd'hui, la mission de Dexia est donc de gérer en extinction son bilan, dont le montant s'élevait encore à 247 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les spécialistes de Dexia ont désormais pour tâche de réduire et solder progressivement toutes les opérations en cours jusqu'à leur extinction. Il s'agit d'une mission délicate, qui ne peut être confiée qu'à des experts éprouvés des systèmes bancaires et de la gestion d'actifs. Elle signifie aussi que Dexia continue à accompagner ses clients dans la durée, attentif à leurs demandes éventuelles de renégociation, même si la banque ne développe plus d'activité nouvelle.

En France, un nouveau schéma de financement des collectivités locales a été dessiné par les pouvoirs publics fin 2012. Dans ce contexte, la SFIL[2] , qui détenait Dexia Municipal Agency, le véhicule d'émission de Dexia Crédit Local, a été cédée, le 31 janvier 2013, à l'État français (75 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (20 %) et La Banque Postale (5 %). Dexia Municipal Agency, rebaptisée CAFFIL[3], portait environ 95 milliards d'euros d'actifs à son bilan au moment de la cession. Cette cession a engendré pour Dexia une perte de 1,85 milliard d'euros comptabilisée sur les exercices de 2011, 2012 et 2013.

Au 31 décembre 2014, Dexia comptait encore quelque 5025 clients dans le secteur public local français. Leur encours total de dette envers Dexia s'élevait à 13,6 milliards d'euros. Dans cet ensemble, les crédits structurés « sensibles » représentaient moins de 1,2 milliard d'euros.

La majorité des emprunteurs qui avaient conclu des emprunts structurés continuent à payer un taux d'intérêt qui est inférieur au taux fixe disponible à l'origine en alternative. En effet, beaucoup d'emprunteurs publics et privés ont opté, dans la période 2000-2007, pour une gestion active et diversifiée de leur dette afin de réduire leurs charges financières En 2013, moins de 10 clients de Dexia ont payé un taux supérieur à 10 % et aucun n'a dépassé 16 %. En 2014, la situation est restée globalement identique.

Faciliter la désensibilisation des crédits structurés

L'ensemble des crédits structurés fait l'objet d'un suivi particuliers. L'année 2014 a donc vu la poursuite du mouvement partagé des emprunteurs et des prêteurs pour désensibiliser les emprunts concernés.

Ainsi, Dexia s'est attaché à proposer à nouveau à tous ses clients des opportunités de passage définitif à taux fixe de ces emprunts. Comme à l'époque où ils ont choisi ce type de prêt[4] , ils restent avertis des différents risques comme des opportunités alternatives. Certaines de ces propositions ont pu s'accompagner de prêts destinés à financer de nouveaux investissements, conformément à l'autorisation que la Commission européenne avait accordée à cette fin à Dexia[5].

C'est dans ce contexte que l'encours résiduel d'emprunts structurés « sensibles » au bilan de Dexia a été réduit de 36 % entre fin 2012 et fin 2014. Aujourd'hui inférieur à 1,2 milliard d'euros, il représente moins de 10 % de l'ensemble des emprunts de ce type en France.

C'est dans ce contexte que Dexia a pu trouver, en 2013 et 2014, des solutions mutuellement acceptables avec un nombre croissant d'emprunteurs pour permettre la désensibilisation des prêts. L'encours résiduel d'emprunts structurés « sensibles » au bilan de Dexia a été réduit de 36 % entre fin 2012 et fin 2014. Aujourd'hui inférieur à 1,2 milliard d'euros, il représente moins de 10 % de l'ensemble des emprunts de ce type en France.

Au sein de ce portefeuille, 21 % voient leur taux d'intérêt directement et explicitement lié à la parité entre le franc suisse et l'euro pendant une partie de leur durée de vie. Ces contrats ont donc été affectés par la décision de la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015[6]. Dexia a continué l'accompagnement rapproché de ses clients, sans même attendre le renforcement des mesures relatives aux fonds de soutien (cf. ci-après).

Travailler dans un environnement juridique évolutif

Fin 2014, peu de jugements ont été rendus par les tribunaux en matière de prêts structurés. Trois jugements du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, le 8 février 2013, ont donné raison à Dexia sur le fond. En effet, le Tribunal a reconnu que Dexia n'avait pas failli à ses obligations de banquier dispensateur de crédit. En revanche, il relevait un vice de forme dans les documents remis aux clients (absence du TEG sur les fax de confirmation). Dexia, accompagné de CAFFIL, a interjeté appel. Il s'agissait d'un litige avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Ce dernier, le 4 décembre 2014, a annoncé avoir signé un accord transactionnel organisant la désensibilisation et le passage à taux fixe définitif de tous les emprunts visés.

Afin de renforcer la sécurité juridique des contrats de prêts structurés conclus par les personnes morales de droit public, le Parlement, sur proposition du Gouvernement, a adopté une loi qui a été promulguée le 29 juillet 2014.

Afin de renforcer la sécurité juridique des contrats de prêts structurés conclus par les personnes morales de droit public, le Parlement, sur proposition du Gouvernement, a adopté une loi qui a été promulguée le 29 juillet 2014. Cette loi a validé les stipulations d'intérêts des contrats de prêts structurés, en tant que la validité de ces stipulations serait contestée par le moyen tiré soit du défaut de mention du taux effectif global (TEG), du taux de période ou de la durée de période, soit de la mention erronée d'un TEG, d'un taux de période ou d'une durée de période.

Au 31 décembre 2014, plus de 200 emprunteurs avaient choisi la voie contentieuse, mais une petite minorité d'entre eux seulement sont des clients de Dexia. En effet, la majorité des contentieux concernent des prêts inscrits au bilan de CAFFIL. Tous les emprunteurs concernés avaient été informés bien avant 2013 du fait que CAFFIL était leur prêteur depuis l'origine.

Les fonds de soutien à la désensibilisation des crédits structurés

Ainsi, en 2013 et 2014, Dexia a pu trouver des solutions mutuellement acceptables avec un nombre croissant d'emprunteurs qui ont choisi de passer définitivement à taux fixe.

Fin 2014, le fonds de soutien a été créé par l'article 92-I de la loi de finances. Doté de 100 millions d'euros par an pendant une durée maximale de 15 ans, il est destiné aux collectivités territoriales, aux intercommunalités et à certains autres établissements publics (notamment les offices publics HLM). Il facilite la désensibilisation des crédits structurés sensibles, en proposant aux emprunteurs concernés le versement d'une aide au remboursement anticipé de ces emprunts. La contribution du fonds ne peut excéder 45 % des indemnités de remboursement anticipé dues. Les candidats doivent déposer leur demande d'aide le 30 avril 2015 au plus tard. Un autre dispositif similaire a été créé fin 2014 pour les établissements publics de santé.

Les équipes de Dexia se sont rapprochées de tous les bénéficiaires potentiels afin de les aider à constituer leur dossier de demande d'aide s'ils le souhaitaient. Dexia a mis à leur disposition les éléments financiers et juridiques nécessaires.

Pour les emprunteurs qui ne s'inscriront pas dans le cadre des deux fonds de soutien, Dexia poursuivra son accompagnement en restant attentif à leurs demandes.

---

1. Un crédit structuré est un contrat de prêt dont le taux d'intérêt, sur une partie de sa durée de vie, est lié à un paramètre de marché qui est explicitement et clairement défini dans le contrat. Un crédit structuré est considéré comme « sensible » selon la définition du décret du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien (Voir http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028886334&fastPos=1&fastReqId=1731746433&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte). ↑

2. Société de Financement Local ↑

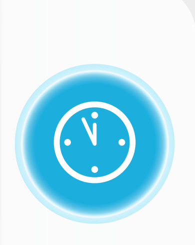
3. Caisse Française de Financement Local ↑

4. La décision par une entité publique ou assimilée de contracter un emprunt (structuré ou non) est strictement encadrée par la loi. Il leur appartient ensuite de choisir de recourir ou non à l'emprunt pour financer les investissements qu'elle seule a décidé de réaliser. L'entité publique met souvent en concurrence les établissements bancaires pour retenir les meilleures offres de financement de ses investissements. Sur la base des offres de prêt qu'elle a reçues, elle choisit librement ses prêteurs et les conditions des contrats d'emprunt. Les décisions des entités publiques sont généralement soumis au contrôle de légalité en Préfecture et font l'objet d'une attention particulière des juridictions financières, les Chambres régionales des comptes. ↑

5. Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés des collectivités locales et d'en permettre la désensibilisation, la Commission européenne a accordé à Dexia Crédit Local une enveloppe de 600 millions d'euros de production, pouvant être utilisée sur deux fenêtres, de février à juillet 2013 et de juin novembre 2014, dans le cadre du plan de résolution ordonnée. ↑

6. http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20150115/source/pre_20150115.fr.pdf

DEXIA



Le risque de crédit intègre à la fois le risque de détérioration de la qualité de l'actif, le risque de défaut de paiement et aussi le risque de faillite des contreparties de la banque. La concrétisation d'un tel risque peut entraîner des pertes sur le portefeuille de prêts ou d'obligations détenu par la banque. La mission principale de Dexia, entité en résolution, consiste à gérer rigoureusement son portefeuille jusqu'à son échéance. Certains encours étant particulièrement importants, ils peuvent, en cas de détérioration du risque de crédit, avoir de lourdes conséquences sur les résultats de Dexia.

Le risque de crédit, un suivi méticuleux

Comment le risque de crédit est-il suivi ?

L'exposition maximum[1] de Dexia au risque de crédit s'élevait fin 2014 à 172 milliards d'euros, soit une diminution de 1,3 milliard d'euros depuis fin 2013. Pour un portefeuille en extinction, cette diminution peut sembler faible, mais s'explique essentiellement par l'évolution des taux de change et le resserrement des spreads de crédit, qui augmente la valeur réelle ou la valeur de marché des actifs. A taux de change constants, ce même encours a baissé de 6,3 milliards d'euros.

Compte tenu du développement exponentiel du groupe dans le passé et des normes de risque actuelles, il existe dans le portefeuille de Dexia des encours d'une taille importante sur un nombre limité de débiteurs ; en revanche, 87% du portefeuille est noté "investment grade". En conséquence, et malgré le méticuleux travail de suivi des équipes, si un risque majeur se concrétise pour l'un de ces débiteurs, le résultat de Dexia peut être très négativement affecté.

Compte tenu du développement exponentiel du groupe dans le passé et des normes de risque actuelles, il existe dans le portefeuille de Dexia des encours d'une taille importante sur un nombre limité de débiteurs.

En conséquence, et malgré le méticuleux travail de suivi des équipes, si un risque majeur se concrétise pour l'un de ces débiteurs, le résultat de Dexia peut être très négativement affecté.

Les équipes de Dexia mettent tout en œuvre pour limiter les conséquences de telles situations. Ainsi, le 18 juillet 2013, lorsque la ville de Detroit a été placée sous la protection de la législation américaine sur les faillites, Dexia avait un encours de 305 millions de dollars, dont 75 millions étaient couverts par un réassureur de bonne qualité et le solde par un assureur d'une qualité de crédit plus faible.

Les équipes de Dexia mettent tout en œuvre pour limiter les conséquences de telles situations.

En juillet 2013, Dexia a annoncé une provision supplémentaire de 59 millions de dollars. Fin 2013, la provision constituée[2] atteignait 154 millions de dollars. Dexia a encore augmenté ces provisions au cours du premier trimestre de 2014.

Au deuxième trimestre, les équipes ont réussi à réduire les positions de 75 millions de dollars. L'encours restant de 230 millions de dollars, était protégé par une provision de 157 millions de dollars[3]. En juillet 2014, les équipes ont vendu une tranche de titres supplémentaire de 55 millions de dollars. Grâce à la gestion active du bilan, les encours directs à la ville de Detroit ont été ramenées à zéro fin 2014.

Grâce à la gestion active du bilan, les encours directs à la ville de Detroit ont été ramenées à zéro fin 2014.

En tenant compte de la reprise de provisions, le groupe a enregistré en 2014 un bénéfice comptable de 32 millions de dollars. Dexia a ainsi réussi à garder sous contrôle l'impact du dossier Detroit dans ses comptes consolidés.

Focus sur l'exposition à la banque autrichienne Heta Asset Resolution AG

Début 2015, Dexia a été confronté à l'annonce par l'autorité autrichienne de surveillance des marché d'un moratoire temporaire sur la dette émise par la bad bank Heta.

Heta Asset Resolution est un gestionnaire d'actifs autrichien chargé de la gestion en extinction des actifs résiduels de l'ancien groupe Hypo Alpe Adria (HAA). En 2014, HAA a été scindée en deux, d'une part, une bad bank, Heta, et d'autre part, un holding viable, Hypo SEE, qui a été mis en vente.

Bien que ne disposant pas d'une licence bancaire, Heta est toutefois - au moins partiellement - soumis à la législation autrichienne en matière de restructuration et de résolution bancaire, législation est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Le 1er mars 2015, l'autorité autrichienne de surveillance des marchés a publié un décret amorçant la dissolution d'Heta. Les mesures prises consistent, pour l'instant, en un moratoire temporaire (jusqu'au 31 mai 2016) sur une partie importante de la dette (y compris les intérêts) d'Heta.

La valeur nominale de l'exposition de Dexia à Heta, concernée par ce moratoire, est de 395 millions d'euros. Cet encours bénéficie d'une garantie accordée par la Province de Carinthie. Au premier trimestre 2015, Dexia a constitué une provision de 197 millions d'euros sur cette exposition.

Les équipes de Dexia mettent tout en œuvre afin de récupérer un maximum du montant de l'encours à Heta et elles étudient les suites à donner à la décision du régulateur autrichien.

Les équipes de Dexia mettent tout en œuvre afin de récupérer un maximum du montant de l'encours à Heta et elles étudient les suites à donner à la décision du régulateur autrichien.

Le sauvetage des institutions financières entre-t-il dans une nouvelle phase ?

Lorsqu'a éclaté la crise, ce sont principalement les Etats qui ont sauvé les banques européennes (« bail-out »). Les autorités redoutaient, en faisant appel aux déposants et les créanciers – tels que les investisseurs détenant la dette obligataire – d'engendrer un mouvement de panique sur les marchés financiers.

Lorsqu'a éclaté la crise, ce sont principalement les Etats qui ont sauvé les banques européennes (« bail-out »).

Pour éviter qu'à l'avenir une crise financière ne débouche à nouveau sur une crise des finances publiques en Europe, une série de mesures de protection a été élaborée par l'Union européenne afin de protéger le système financier et de limiter l'impact sur les finances publiques. Outre l'instauration du Mécanisme de Supervision Unique (SSM, Single Supervisory Mechanism) et la création d'un Fonds européen de Résolution visant à protéger les déposants, le Parlement européen a approuvé, en mai 2014, la directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit (BRRD). Cette directive prévoit explicitement un appel aux actionnaires et aux créanciers ordinaires (« bail-in ») si une banque devait se trouver en difficulté. Cette réglementation européenne doit être transposée dans les législations nationales au plus tard début 2016. En Autriche, elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Cette directive prévoit explicitement un appel aux actionnaires et aux créanciers ordinaires (« bail-in ») si une banque devait se trouver en difficulté.

Les marchés ont toutefois été surpris par l'annonce soudaine par l'autorité autrichienne de surveillance des marchés du moratoire temporaire sur une grande partie de la dette d'Heta (bail-in). Heta ne disposait en effet plus d'une licence bancaire depuis octobre 2014.

---

1. L'exposition maximale au risque de crédit ou Maximum Credit Risk Exposure (MCRE) comprend entre autres :
   - La valeur comptable nette de l'exposition
   - La valeur de marché des produits dérivés et des garanties financières servant à couvrir le risque

2. Y compris les instruments de couverture

3. Y compris les instruments de couverture